

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULINS LE CARBONNEL

SEANCE DU MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mil vingt-six, le mardi 1^{er} septembre 2026 à 20h15

Les Membres du Conseil Municipal de cette commune, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie BOUQUET, Maire

ETAIENT PRESENTS : Messieurs et Mesdames Stéphanie BOUQUET, Emmanuel GUILMEAU, Noëlla DUBUISSON, Jimmy DOUET, Carole LHUISSIER, Alexandre BOURDIN, Mickaël GUEN, Mikaël LE GUEN, Stéphane MARIGNIER, Séverine GUÉRIF, Laurent VIOT, Elodie BUON et Fabien TOUTAIN.

ABSENT EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ : Madame Séverine POHIN
Madame Séverine POHIN donne pouvoir à Madame Noëlla DUBUISSON

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS : Madame Stéphanie REZÉ

Madame Elodie BUON a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Informations générales
- Frais de scolarité 2025-2026
- Tarifs et mensualisation cantine
- Tarifs garderie
- Loyer local commercial vacant
- Subventions
- Sponsoring course voitures à pédales
- Questions diverses

Le procès-verbal du 16 juin 2026 est approuvé

Informations générales

- Une annonce pour le local commercial vacant a été diffusée sur le site « Le bon coin », celle-ci a obtenu des vues mais pas de contact pour le moment.
- Le remplacement de la porte du garage loué par la gérante du commerce sera pris en charge par l'assurance de la municipalité suite à l'accident survenu en novembre 2025.
- Un rendez-vous est programmé avec un géomètre pour procéder au bornage du chemin de la Bigrie dans le cadre de la vente de celui-ci.
- Vente du terrain lieudit « La Poterie » le second propriétaire ne s'est pas manifesté l'achat du terrain est en cours.
- EDF a débloqué une aide de 800 000.00 € pour l'achat de climatiseurs dans les écoles, la commune en a commandé 2 mais n'a pas de date de livraison ni de facture. Les climatiseurs seront installés dans le réfectoire ce qui permettra en cas de canicule d'accueillir les enfants dans une salle plus fraîche.
- Les orages de la nuit du 14 au 15 août ont provoqué une panne d'internet à l'école qui a nécessité l'intervention d'un prestataire.
- Les effectifs de l'école pour cette rentrée sont en baisse, 65 élèves, une fermeture de classe pourrait être envisageable, le lotissement pourrait éventuellement inverser cette tendance à la baisse.
- Une ATSEM de l'école est toujours en arrêt, une personne a donc été recrutée en CDD jusqu'à la fin de l'arrêt prévu pour l'instant au 30 septembre.
- Contre-expertise litige voisinage commerce : Présence de l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre. Un bureau de contrôle doit être trouvé afin d'attester la conformité de l'installation.
- Le 9 septembre aura lieu une expertise pour des fissures sur une habitation, mise en cause de travaux d'enfouissement de travaux effectués en 2008-2009.
- Une phase de test de travaux d'aménagement est en cours rue Saint Symphorien et rue des Métiers Battants cet aménagement prévoit des places de stationnement et l'implantation de STOP, cette phase est nécessaire à l'obtention d'une permission de voirie, une réunion publique sera organisée avant la fin de la période de test.

1) Frais de fonctionnement école primaire et maternelle année scolaire 2025-2026 :

Sur proposition de Madame le Maire et après avoir pris connaissance de l'état des dépenses de fonctionnement des écoles en fonction de la répartition et du nombre d'élèves, le Conseil Municipal décide

pour l'année scolaire 2024-2025 de fixer la participation par élève relative aux frais de fonctionnement comme suit :

- Frais pour 1 élève de maternelle : 2 606.62 €
- Frais pour 1 élève du primaire : 553.53 €

La participation des dépenses de fonctionnement sera demandée aux communes de Saint Léonard des Bois et de Saint Céneri le Gérei en fonction des élèves scolarisés.

2) Mensualisation et tarifs cantine

Madame Noëlla DUBUISSON adjointe en charge des affaires scolaires fait une présentation sur le coût que représente la cantine scolaire

Après en avoir discuté le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas facturé aux familles à : 4.25€

Il est proposé aux familles qui le souhaitent de payer par mensualisation. Cette facturation est organisée par forfait :

- 1 repas par semaine : 15 €/mois/enfant
- 2 repas par semaine : 30 €/mois/enfant
- 3 repas par semaine : 45 €/mois/enfant
- 4 repas par semaine : 60 €/mois/enfant

Une facture de régularisation sera effectuée en fin d'année scolaire (juillet) pour les repas non consommés ou ajoutés.

Le repas sera facturé 6.50€ dans le cas d'une absence non prévenue, au plus tard, la veille ou d'une inscription tardive.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas facturé aux enseignants et aux adultes souhaitant prendre leur repas au restaurant scolaire à : 6.80 €

Lors de l'absence non prévue d'un instituteur le prix du repas ne sera pas facturé si les familles envoient un mail pour indiquer la présence ou non des enfants.

Pour les familles n'optant pas pour la mensualisation la facturation est mensuelle au nombre réel de repas consommés.

3) Tarifs garderie et études surveillées

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de garderie et d'étude surveillée comme suit :

- ½ heure : 0.90 €
- Heure : 1.80 €

4) Loyer cellule commerciale vacante

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'un local est vacant suite au départ du salon de coiffure fin juin 2026, une annonce est postée pour la location de ce dernier. Il est donc décidé de fixer le loyer dès maintenant afin de faciliter les démarches et de pouvoir élaborer un bail dans les meilleurs délais en cas de demande.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré propose :

- De fixer le loyer mensuel du bail commercial à 265.00 € T.T.C. pour le local,

Madame le Maire est autorisée par ses conseillers à signer tous les documents se référant à ce dossier tout en les tenant informés des suites données à chaque étape du projet.

5) Vote de subventions 2026

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions 2026 suivantes :

Organismes Tiers associations	Montant voté
Sponsoring course voiture à pédale organisée par le Comité des Fêtes	80.00
FC MOULINOIS	800.00
Coopérative scolaire	1 200.00
Comité des Fêtes (Alexandre BOURDIN ne prend pas part au vote et sort de la salle)	2 400.00

Questions diverses

- Investissements canicule : Attente de l'évolution du projet classe climat.
- La sécurisation du terrain à côté de l'école faisait l'objet d'une demande depuis un moment car l'aménagement de marches n'était pas possible, le matériel était disponible depuis un moment mais pas de possibilité de l'installer plus tôt faute de temps.
- Le prochain conseil est prévu le 6 octobre 2026 à 20h15
- Commission fleurissement embellissement prévue le 16 septembre 2026 à 18 heures.
- Commission finances le 30 septembre à 14 heures

L'Ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire, Stéphanie BOUQUET

